



**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la Commune de**  
**BEUIL**  
Alpes-Maritimes

Le vendredi deux avril deux mille vingt et un, à 17h 00 à la Salle des Fêtes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence du premier adjoint, Monsieur Jean-Louis COSSA.

Date de convocation 26.03.2021

**Etaient présents :** M. Jean-Louis COSSA, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, Monsieur Arnaud ROCHE, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, Monsieur François SCHULLER, conseiller municipal, M. Noël MAGALON, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal

Absents : M. Roland GIRAUD, Maire, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale.

Représentés : Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 02/04/2021.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Arnaud ROCHE

N°02.2021

**04/ OPERATION LIEES AU PASTORALISME : TRAVAUX DE BROUAGE SUR LE PLATEAU SAINT JEAN A REALISER PAR L'ONF, EN VUE DE L'AMELIORATION DE L'UNITE PASTORALE DU SITE :**

En l'absence du Maire, le Premier Adjoint présente au Conseil Municipal le projet d'amélioration de l'unité pastorale du plateau Saint Jean à réaliser par l'ONF.

Le projet consistera à réaliser des travaux de débroussaillage sur une surface de 10ha et de poser 4 abreuvoirs pour les troupeaux domestiques. L'objectif sera d'améliorer cette unité pastorale et de l'ouvrir à des bergers.

Le montant HT des travaux s'élève à 22 180 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire et de l'ONF, et après en avoir délibéré :  
APPROUVE le projet d'amélioration de l'unité pastorale du plateau de St Jean  
SOLLICITE l'aide financière de l'Europe, et des contreparties nationales (Etat, Région et Département le cas échéant), par l'intermédiaire de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes, dans le cadre de l'appel à projets en cours concernant la mesure 7.6.2. Desserte forestière du Programme de Développement Rural FEADER 2014-2020 de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

PROPOSE le plan de financement suivant :

FINANCEUR	% DES SOMMES ELIGIBLES	MONTANT (€ HT)
Subvention PDRR 2014-2020 mesure 4.3.3. (FEADER + contreparties nationales)	75	16 335 €
Autofinancement communal	25	5 545 €
TOTAL	100	22 180 €

AR PREFECTURE

006-210600169-20210402-2021\_02\_04-DE  
Regu le 22/04/2021

AUTORISE le Maire à déposer la demande de subvention et à signer tout acte relatif au projet.

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour le Maire empêché,  
Le Premier Adjoint



**Délibération télétransmise  
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**

AR PREFECTURE

006-210600169-20210402-2021\_02\_04-DE  
Regu le 22/04/2021